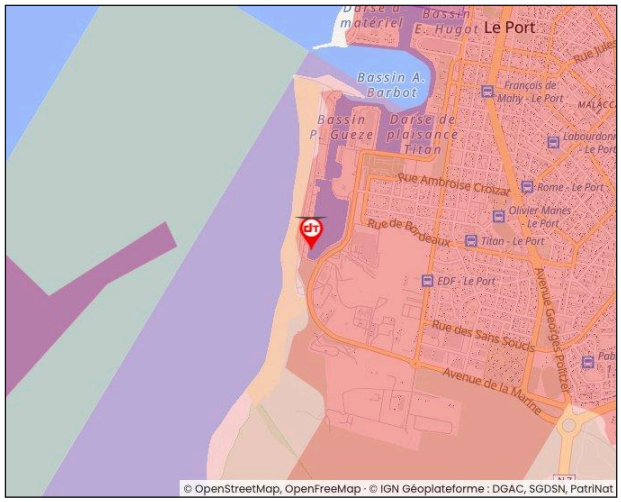
Darse de plaisance à La Réunion

Eau · La Réunion

Coordonnées GPS	-20.94494, 55.28222
Hauteur maximale	120 m max
Accès	Accès direct en voiture
Aérodrome le plus proche	Aéroport de Roland Garros 25 km, direction E
Référence du spot	313493



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+04:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Mar. 17 nov.	05:06	05:30	18:38	19:02	13 h 08	05:30–06:01 · 18:07–18:38
Mer. 18 nov.	05:06	05:29	18:39	19:02	13 h 09	05:29–06:01 · 18:07–18:39
Jeu. 19 nov.	05:05	05:29	18:39	19:03	13 h 10	05:29–06:00 · 18:08–18:39

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Aéroport de Roland Garros	Grand aéroport	25 km, direction E	20 m

Description

100 ans et seulement 2 km séparent les 2 ports de la ville du Port La Réunion. Une partie Est existe depuis 1986 et regroupe la partie importation des containers, véhicules et croisiéristes alors que le port Ouest, ancien port historique de 1886, est une base navale militaire avec en plus un terminal sucrier et on y retrouve également les activités de pêche de La réunion. A l'Ouest les plaisanciers y ont trouvé leur compte puisque l'entrée est toujours navigable même en cas de mauvais temps. En fin de vidéo vous pourrez apercevoir la baie de St Paul au loin ou en 1638 les premiers Français prennent possession du territoire. C'est le commandant Salomon Goubert qui pose le premier pied français sur l'île, au nom du roi Louis XIII. Il arrive avec deux navires partis du port de Dieppe le 15 janvier 1638 – La Marguerite et le Saint-Alexis. Ils atteignent les côtes le 29 juin 1638, jour de la …

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=313493

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Vol de loisir en France : règles européennes de la catégorie ouverte, appliquées par la DGAC.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.
- En France : enregistrement et formation sur AlphaTango (DGAC) ; un drone de 800 g ou plus doit émettre un signalement électronique (ou l'identification à distance des drones de classe).

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=-20.94494&lon=55.28222
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque
Guide DGAC de la catégorie ouverte : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque/guide-categorie-ouverte
Enregistrement et formation (AlphaTango) : https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr
NOTAM et zones temporaires (SOFIA Briefing) : https://sofia-briefing.aviation-civile.gouv.fr

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.